



POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

La ministre des Finances du Canada annonce une exonération fiscale importante pour les services de psychothérapie et de counseling

[OTTAWA, le 23 novembre 2023] - L'Association canadienne de counseling et de psychothérapie (ACCP) était sur la colline du Parlement ce matin pour souligner la décision du gouvernement d'exonérer les services de psychothérapie et de counseling de la TPS/TVH, une annonce cruciale faite par la ministre des Finances, Chrystia Freeland, dans l'Énoncé économique de l'automne 2023. Cette annonce, une fois codifiée dans la législation, aura un impact sur des centaines de milliers de personnes à travers le pays qui ont besoin de thérapie. L'ACCP félicite le gouvernement d'avoir franchi cette importante étape vers une parité en matière d'accès aux soins en santé mentale.

En tant qu'association nationale représentant les psychothérapeutes et les thérapeutes en counseling à travers le Canada et en tant que principale défenderesse de ce changement depuis plus d'une décennie, l'ACCP est impatiente de voir l'exonération de la TPS sur la psychothérapie et la thérapie en counseling incluse dans la loi d'exécution du budget 2024.

En août dernier, l'ACCP a lancé un compte à rebours jusqu'en 2025, affiché sur la page principale du site web taxfreetherapy.ca, afin de souligner l'urgence d'éliminer la TPS/TVH sur les services de counseling et de psychothérapie avant le déclenchement des prochaines élections fédérales.

« L'annonce du gouvernement est une étape monumentale vers un paysage de la santé mentale plus inclusif au Canada. Ce changement profite en fin de compte aux Canadiennes et aux Canadiens qui ont besoin des services fournis par les professionnels que représente l'ACCP », a déclaré Lindsey Thomson, psychothérapeute agréée et directrice des affaires publiques de l'ACCP. « Le coût est un obstacle important aux services de thérapie, et ce changement aura un impact direct sur le nombre de séances qu'une personne peut suivre, car le montant qu'elle dépense en taxes peut servir à payer le coût d'une autre séance. Il est essentiel de réduire le fardeau des coûts pour les personnes qui ont besoin de thérapie. En exonérant les services de psychothérapie et de counseling de la TPS/TVH, le gouvernement marque un pas décisif en reconnaissant le rôle des services de santé mentale dans l'ensemble des soins de santé. »

L'ACCP tient à remercier les quatorze mille Canadiens qui ont signé la pétition à l'origine de ce changement, ainsi que toutes les parties prenantes impliquées dans ce processus de plaidoyer qui a duré pendant une décennie. L'ACCP invite tous ceux qui sont touchés par cette recommandation à envoyer une lettre de soutien à leur élu(e) en visitant le site taxfreetherapy.ca.

-30-

L'Association canadienne de counseling et de psychothérapie (ACCP) est une association nationale bilingue qui offre aux thérapeutes professionnels en counseling et aux psychothérapeutes l'accès à des programmes éducatifs exclusifs, à la certification, au développement professionnel et au contact direct avec des pairs professionnels et des groupes spécialisés. L'ACCP fait la promotion de la profession et de sa contribution à la santé mentale et au bien-être de tous les Canadiennes et Canadiens.

Pour toutes entrevues, veuillez communiquer avec :

Laura Rinaldi | laura@impactcanada.com | (705) 822-8380